



rapport

note méthodologique
vd.ch/statvd
janvier 2026

Révision de l'estimation du niveau de vie dans le canton de Vaud

Abréviations

BDSEV	Base de données socioéconomique vaudoise
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PCE	Potentiel de consommation équivalent
RS	Relevé structurel
SILC	Statistics on Income and Living Conditions (Statistiques sur le revenu et les conditions de vie)
STATPOP	Statistique de la population et des ménages

Synthèse

La base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV) est un outil précieux pour comprendre la situation financière des ménages vaudois et suivre son évolution au fil du temps¹. Dans une volonté d'amélioration constante de la qualité des données et des indicateurs employés, Statistique Vaud a réalisé en 2025 une mise à jour de la BDSEV portant sur deux aspects :

1. Une nouvelle approche pour l'estimation des coûts de l'assurance-maladie obligatoire dans le calcul du niveau de vie ;
2. Une meilleure utilisation et valorisation des informations disponibles pour affiner le calcul des indicateurs socioéconomiques et consolider l'hypothèse du partage des ressources au sein du ménage.

Des analyses ont été réalisées afin de quantifier l'impact de ces changements sur les indicateurs principaux que sont le niveau de vie et le taux de pauvreté. L'essentiel des écarts entre les indicateurs calculés selon l'ancienne et la nouvelle méthodologie est expliqué par la nouvelle approche d'estimation des primes d'assurance maladie.

Cette nouvelle approche, qui se base sur les primes moyennes estimées stratifiées par âge et sexe, s'inspire des pratiques de monitorage en vigueur à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) depuis 2018. Elle reflète plus fidèlement les dépenses réelles des personnes en matière d'assurance-maladie obligatoire qui s'avèrent globalement moins élevées qu'avec le modèle de prime standard (incluant le libre choix du médecin, la franchise la plus basse et une couverture accidents).

En conséquence de cette diminution des coûts, le niveau de vie médian de la population vaudoise (mesuré par le potentiel de consommation équivalent [PCE]) s'accroît, en 2021, de 1600 fr. par an. Par suite, puisque le niveau de vie augmente, nous observons une baisse du taux de pauvreté de l'ordre d'un point de pourcentage pour l'ensemble de la population. Cependant, l'augmentation du niveau de vie – respectivement la diminution du taux de pauvreté – n'est pas tout à fait la même selon les caractéristiques sociodémographiques des individus. L'âge, en particulier, joue un rôle central dans les différences observées, puisque les primes payées par les plus jeunes sont inférieures à celles de leurs aîné·e·s. Ainsi, si toutes les classes d'âges voient leur taux de pauvreté baisser avec la nouvelle approche, la diminution est plus marquée parmi les jeunes.

La nouvelle méthodologie ayant été appliquée à l'ensemble de la période couverte par la BDSEV (soit depuis 2012), celle-ci n'entraîne pas de rupture de série.

¹ Pour plus de détails : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/20-situation-economique-et-sociale/revenus-et-depenses-des-menages>

Table des matières

Abréviations	i
Synthèse	ii
1 Objectif du document	1
2 Meilleure estimation des primes d'assurance-maladie obligatoire	1
3 Autres changements	4
4 Impact des évolutions	6

1 Objectif du document

Cette note méthodologique a pour but d'expliquer les changements et améliorations apportés à la base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV). Ces évolutions concernent essentiellement deux aspects :

1. La modification de la méthode d'estimation du montant des primes d'assurance-maladie obligatoire dans le calcul du niveau de vie ;
2. Des changements de moindre ampleur tels que la redéfinition de l'unité économique pour l'agrégation des ressources et l'exploitation des informations individuelles de taxation pour les couples mariés.

La structure de la présente note est la suivante : tout d'abord, nous décrivons pourquoi et comment nous avons mis en place une estimation plus précise du coût des primes d'assurance-maladie. Ensuite, nous présentons les changements liés à l'agrégation des ressources des unités économiques et aux données de taxation pour les couples mariés. Finalement, nous présentons le résultat de l'ensemble des changements en comparant des indicateurs clés – le potentiel de consommation équivalent (PCE) et le taux de pauvreté – calculés selon l'ancienne et la nouvelle méthodologie employées dans la BDSEV.

2 Meilleure estimation des primes d'assurance-maladie obligatoire

Les principaux indicateurs socioéconomiques de la BDSEV sont dérivés du **PCE**. Le PCE correspond au revenu disponible augmenté d'un quinzième de la fortune nette qui est ensuite ajusté par une échelle d'équivalence développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)². Le revenu disponible est obtenu en sommant l'ensemble des revenus issus de différentes sources (revenus d'activité, rentes, prestations sous condition de ressources, revenus de fortune) et en enlevant les dépenses obligatoires. Les dépenses obligatoires sont :

- Les impôts fédéraux, cantonaux et communaux ;
- Les cotisations sociales ;
- Les pensions alimentaires versées à d'autres personnes ;
- Les primes de l'assurance obligatoire des soins.

Pour les trois premiers éléments de dépenses, les informations sont disponibles dans les registres fiscaux. Par contre, en ce qui concerne les primes, nous ne pouvons pas nous appuyer sur des données issues de registres. Il est donc important d'estimer correctement les primes d'assurance-maladie afin de mesurer le niveau de vie aussi précisément que possible, en tenant compte des choix de la population en matière de modèle d'assurance et de franchise.

² Pour plus de détails, se référer aux définitions en ligne :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_20/Autres/20_Def_Revenus.pdf

Jusqu'à présent, la « prime standard » était utilisée dans la BDSEV pour estimer les dépenses ; une approche qui est également celle de l'Office fédéral de la statistique (OFS)³. La prime standard correspond au montant moyen de la prime tel qu'annoncé par les assureurs pour un modèle d'assurance standard (libre choix du médecin) avec la franchise la plus basse et une couverture accidents. Ce montant varie en fonction de la région cantonale d'assurance⁴ ainsi que du groupe d'âge (0-18 ans, 19-25 ans, 26 ans et plus).

Depuis 2018, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) utilise principalement la « prime moyenne » au lieu de la prime standard pour monitorer l'évolution des primes étant donné que seule une minorité – environ 20% – des assuré·e·s optent pour une prime « standard »⁵.

La prime moyenne est définie comme la somme totale des primes versées divisée par le nombre de personnes assurées. Contrairement à la prime standard qui est établie sur la base des primes annoncées par les assureurs, la prime moyenne est calculée sur la base des dépenses effectives. Le Tableau 1 compare le montant mensuel de la prime moyenne à celui de la prime standard pour le canton de Vaud en 2022, et montre la réduction (en pourcent) dans la prime estimée en passant de la première à la seconde. On peut constater que la réduction est plus importante pour les adultes et les jeunes adultes (au minimum 19%) que pour les enfants.

Classe d'âges	Prime standard		Prime moyenne	Réduction en %	
	Région 1	Région 2		Région 1	Région 2
0-18 ans (enfants)	137	127	116	15.3	8.7
19-25 ans (jeunes adultes)	423	397	303	28.4	23.7
26 ans et plus (adultes)	557	518	418	25.0	19.3

Source : OFSP

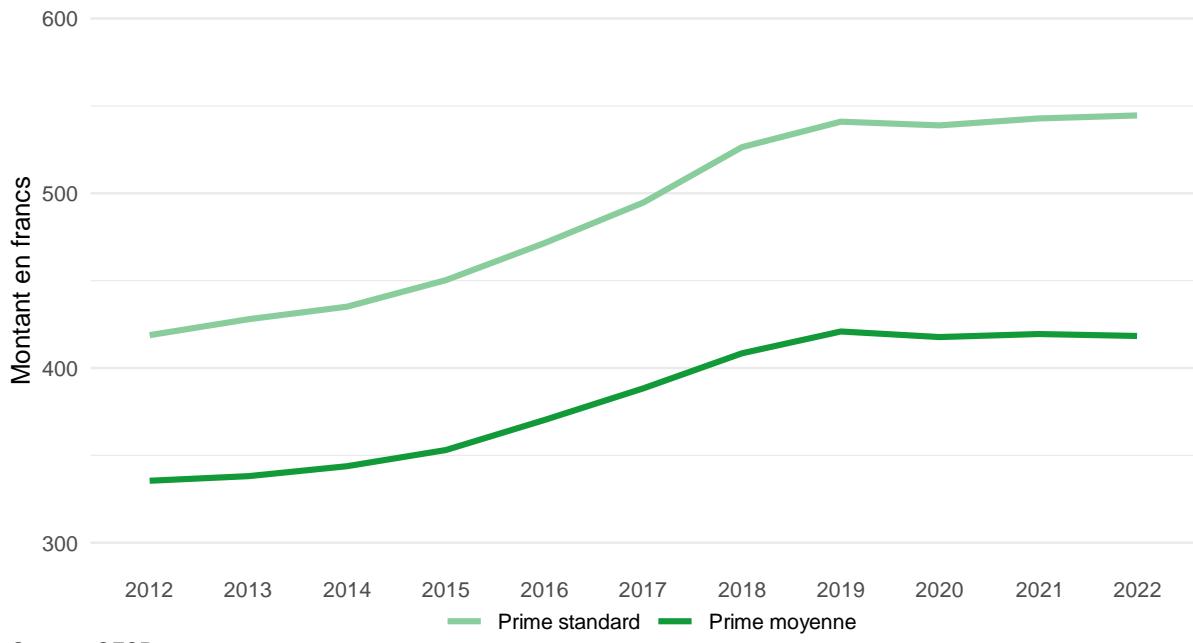
Tableau 1 Primes standards et moyennes mensuelles, Vaud, 2022

La Figure 1 présente l'évolution du montant de la prime standard et de la prime moyenne entre 2012 et 2022. Si, dans les deux cas, la tendance est à l'augmentation du montant de la prime au cours du temps, l'écart entre la prime standard et la prime moyenne s'est accentué au fil des ans, surtout à partir de 2017-2018.

³ OFS (2012) *Pauvreté en Suisse : Concepts, résultats et méthodes* (<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/348362>)

⁴ Les communes sont attribuées à une région par le Département fédéral de l'intérieur qui publie une ordonnance. (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/184/fr>)

⁵ OFSP, *Prime moyenne : un chiffre-clé pour l'évolution des primes dans l'assurance obligatoire des soins* https://www.priminfo.admin.ch/fr/zahlen-und-fakten/mittlere_praemie



Source : OFSP

Figure 1 Comparaison de l'évolution du montant mensuel de la prime standard et de la prime moyenne, Vaud, 2012-2022

Parce qu'elle se base sur les dépenses effectives, la prime moyenne présente l'avantage de permettre le calcul de montants selon des catégories d'âge plus fines que les trois catégories d'âge standards et d'obtenir des montants distincts pour les hommes et les femmes.

Toutefois, il faut noter que cette information n'est disponible à ce niveau de détail qu'à l'échelle nationale et que les statistiques publiées par l'OFSP sur la prime moyenne ne tiennent pas compte des différentes régions de primes.

Nous avons donc fait le choix de nous baser sur les primes moyennes calculées par tranches d'âge quinquennales et stratifiées par sexe. Nous avons calculé le ratio entre la prime moyenne cantonale et la prime moyenne nationale pour chaque catégorie d'âge standard (0-18 ans, 19-25 ans et 26 ans et plus). Nous avons ensuite multiplié les montants de la prime moyenne nationale pour chaque catégorie d'âge quinquennale et pour chaque sexe par le ratio du groupe standard correspondant afin d'estimer une prime moyenne quinquennale cantonale pour les hommes et les femmes.

À titre d'exemple le Tableau 2 compare la prime moyenne estimée stratifiée par sexe et âge pour quelques classes d'âges quinquennales avec la prime moyenne cantonale pour les adultes de 26 ans et plus, ainsi qu'avec la prime standard.

Classe d'âges	Sexe	Prime moyenne estimée par classe d'âges et sexe	Prime moyenne pour les 26 ans et plus	Prime standard	
				Région 1	Région 2
31-35	Hommes	358	418	557	518
31-35	Femmes	385	418	557	518
46-50	Hommes	382	418	557	518
46-50	Femmes	413	418	557	518
71-75	Hommes	473	418	557	518
71-75	Femmes	486	418	557	518

Source : OFSP ; propres calculs

Tableau 2 Comparaison des primes mensuelles moyennes estimées selon l'âge et le sexe avec la prime moyenne cantonale et la prime standard pour une sélection de classes d'âges, Vaud, 2022

Nous pouvons remarquer que la prime moyenne cantonale sans découpage par classes d'âges quinquennales a tendance à surestimer les primes payées par les adultes plus jeunes et à sous-estimer les primes payées par les adultes plus âgés. Les différences de coût entre les hommes et les femmes ne sont également pas prises en compte, alors que ces dernières présentent des frais d'assurance plus élevés en moyenne.

Utiliser les moyennes par sexe et par groupe d'âge quinquennal permet ainsi une meilleure estimation des dépenses réelles, puisque les primes varient sensiblement en fonction de ces caractéristiques sociodémographiques.

3 Autres changements

Alors que le changement de méthode d'estimation des primes affecte tous les individus présents dans la BDSEV, les changements détaillés ci-après touchent des parties restreintes de la population, comme les couples mariés vivant dans des logements différents ou les colocataires.

L'agrégation des ressources des ménages

Auparavant, un ménage était défini comme étant l'ensemble des personnes partageant un même logement. Cette pratique était conforme à ce qui se fait à l'OFS dans le relevé structurel (RS) ainsi que dans la version expérimentale de la Statistique de la population et des ménages (STATPOP)⁶. Dans la BDSEV, les ressources sont agrégées au niveau du ménage, et, par conséquent, les indicateurs de niveau de vie sont aussi produits sur la base d'une hypothèse de partage de ressources entre toutes les personnes constituant un ménage.

Cette hypothèse « ménage = logement » est raisonnable pour une famille nucléaire occupant seule son logement. Mais que faire avec des ménages composites comme les colocataires ?

⁶ OFS (2025) *Typologie des ménages dans la statistique*

STATPOP (HHTyp) : Description du processus de production et des tests de différentes méthodes d'imputation (<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/36169386>)

Est-il vraiment plausible de faire l'hypothèse, dans ce cas de figure, que les personnes partagent entièrement leurs ressources ainsi que les coûts de la vie commune (en dehors des dépenses liées au logement) ?

Dans le cas de colocataires (c'est-à-dire lorsque plusieurs personnes sans lien familial partagent un même logement), l'hypothèse d'un partage des ressources est difficile à justifier. Par exemple, les enquêtes d'Eurostat – comme SILC (Statistics on Income and Living Conditions) – considèrent que :

« Les colocataires occupant une unité d'habitation sur la base du partage de l'habitation et partageant seulement les dépenses relatives à l'habitation mais pas le revenu du ménage ne sont pas considérés comme faisant partie d'un ménage privé de plusieurs personnes occupant cette unité d'habitation, même s'ils partagent certaines autres dépenses accessoires du ménage⁷. »

Autrement dit, une colocation ne correspond pas à un seul ménage privé et, par conséquent, un logement peut contenir plusieurs ménages privés. Dès lors, si nous considérons qu'un ménage doit partager plus que les coûts de logement pour constituer une unité économique, nous devrions aller au-delà de la conception STATPOP/RS du ménage qui pose une équivalence entre ménage et logement.

Dans la BDSEV, l'algorithme qui détermine le type de ménage occupant un logement nous permet d'identifier les unités familiales individuelles composant des ménages (y compris les colocataires). Il est ainsi relativement aisés de basculer de la définition actuelle qui établit une correspondance stricte entre logement et ménage à une définition de ménage se rapprochant des recommandations de SILC/Eurostat, en considérant les unités familiales identifiées par l'algorithme comme autant d'unités économiques distinctes même lorsque ces dernières partagent leur logement. Ce changement permet également de renforcer l'hypothèse de partage des ressources en privilégiant des liens (familiaux) forts.

Utilisation des informations individuelles dans la taxation des couples mariés

Jusqu'à présent, pour les couples mariés soumis à l'imposition ordinaire, les informations de taxation de l'ensemble du dossier étaient utilisées. Généralement, cela ne pose pas de problème parce que dans la grande majorité des cas, les deux membres d'un couple vivent dans le même logement. Toutefois, lorsque cela n'est pas le cas, nous risquons potentiellement de sur- ou sous-estimer le niveau de vie en attribuant des parts égales à chaque membre du couple alors qu'elles ou ils vivent séparément.

Dans l'intérêt d'employer au mieux les données à disposition, nous décidons d'exploiter les champs individuels de la déclaration autant que possible. Les champs repris dans la BDSEV et qui peuvent être traités au niveau individuel concernent :

- Les revenus issus d'activités salariées ;

⁷ Article 3, Alinéa 7 du Règlement d'exécution (UE) 2019/2181 de la Commission du 16 décembre 2019 (http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2019/2181/oj)

- Les revenus issus d'activités indépendantes ;
- Toute autre forme de revenu d'activité ;
- Les rentes ;
- Les indemnités pour perte de gain.

Pour les champs qui ne sont pas renseignés de manière individuelle, notamment les revenus issus de la fortune ou le patrimoine, nous continuons d'attribuer une part égale à chaque conjoint·e.

Pour les couples mariés dont les deux membres sont imposé·e·s à la source, ce changement n'a pas d'effet parce que les informations de taxation pour ces personnes sont déjà livrées sous forme de données individuelles.

Dans les cas où l'un·e des membres d'un couple marié n'est pas présent·e dans la BDSEV (par exemple en cas de résidence hors logement privé ou hors du canton) et que le couple est sujet à une imposition ordinaire, nous attribuons l'ensemble des ressources à la personne restante – ce qui était déjà la pratique en vigueur avec l'ancienne méthodologie employée dans la BDSEV.

4 Impact des évolutions

Nous nous concentrons ici sur les indicateurs standards qui sont produits pour l'Annuaire statistique cantonal afin d'évaluer les effets de l'ensemble des évolutions décrites ci-dessus. Ces indicateurs sont le taux de pauvreté et le PCE. Pour évaluer les conséquences des changements effectués, nous comparons tout d'abord les résultats publiés pour l'année 2021 (dernière année pour laquelle l'ancienne méthodologie a été employée⁸) à ceux que l'on aurait obtenus en appliquant la nouvelle approche (Tableau 3). L'essentiel des écarts entre les indicateurs calculés selon l'ancienne et la nouvelle méthodologie est expliqué par la nouvelle approche d'estimation des primes d'assurance maladie. Par conséquent, nous mettons l'accent sur ce changement en particulier pour comprendre les différentiels observés dans le montant du PCE et le taux de pauvreté.

	Ancienne méthodologie	Nouvelle méthodologie
Primes d'assurance-maladie obligatoire	Prime standard	Prime moyenne estimée par classe d'âges quinquennale et sexe
Définition du ménage comme unité économique	Partager un même logement	Partager un même logement et faire partie du même noyau familial
Informations fiscales concernant les couples mariés soumis à l'impôt ordinaire	Ensemble des montants de la déclaration répartis à parts égales	Recours aux informations individuelles disponibles

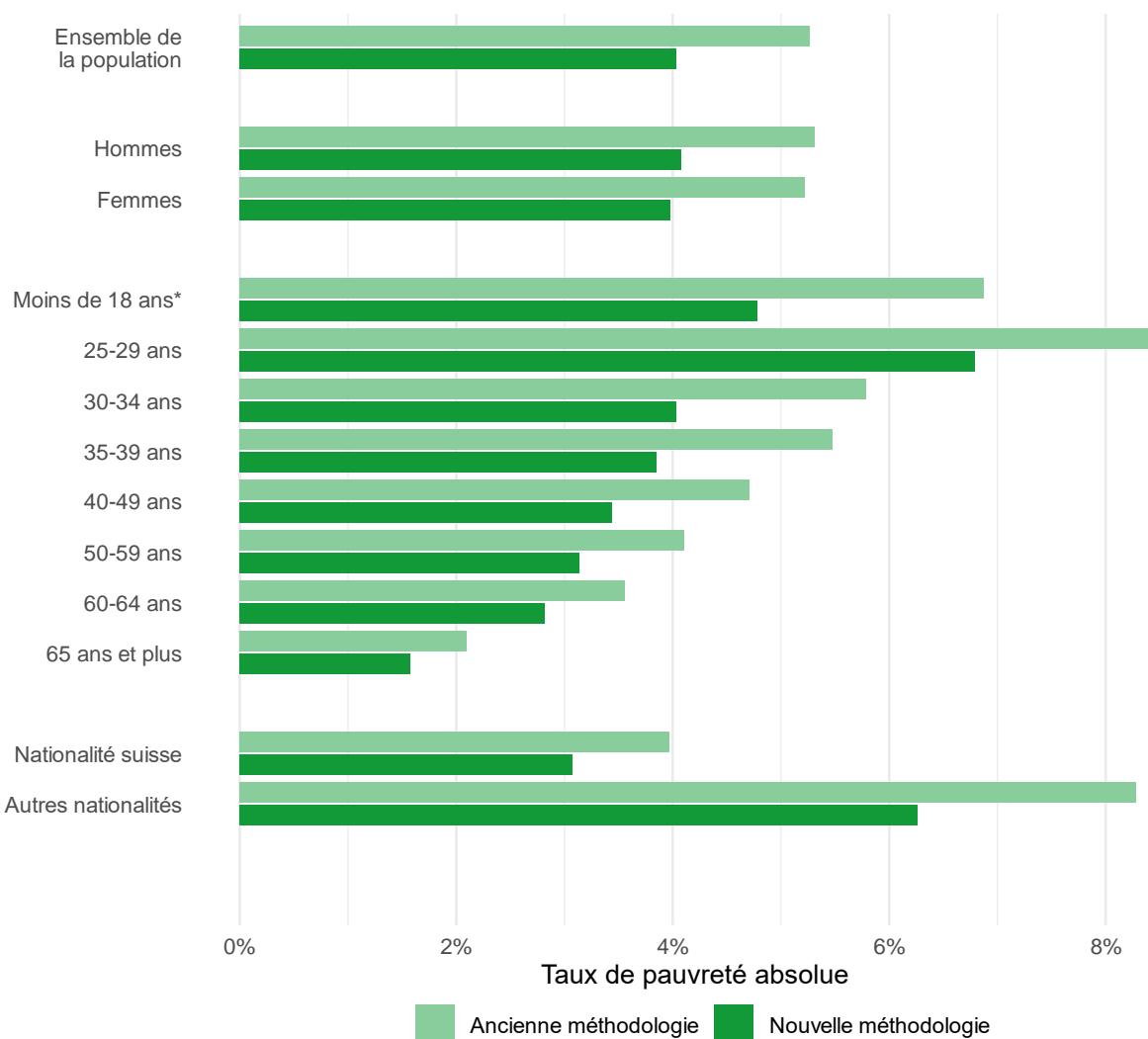
Tableau 3 Approches employées pour la constitution des indicateurs de niveau de vie dans la BDSEV

⁸ Annuaire statistique Vaud 2025, pp.404-405

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Annuaire/A2025_eannuaire.pdf)

Taux de pauvreté

La Figure 2 présente le taux de pauvreté absolue estimé selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Avec la nouvelle méthodologie, nous observons une baisse du taux de pauvreté de plus d'un point de pourcentage pour l'ensemble de la population – une diminution qui se répercute sur l'ensemble des catégories. Notons néanmoins que la baisse est moins importante pour les personnes plus âgées (60 ans et plus), étant donné que l'écart entre la prime standard et la prime moyenne estimée stratifiée par âge et sexe est plus faible pour ces personnes (cf. Tableau 2).



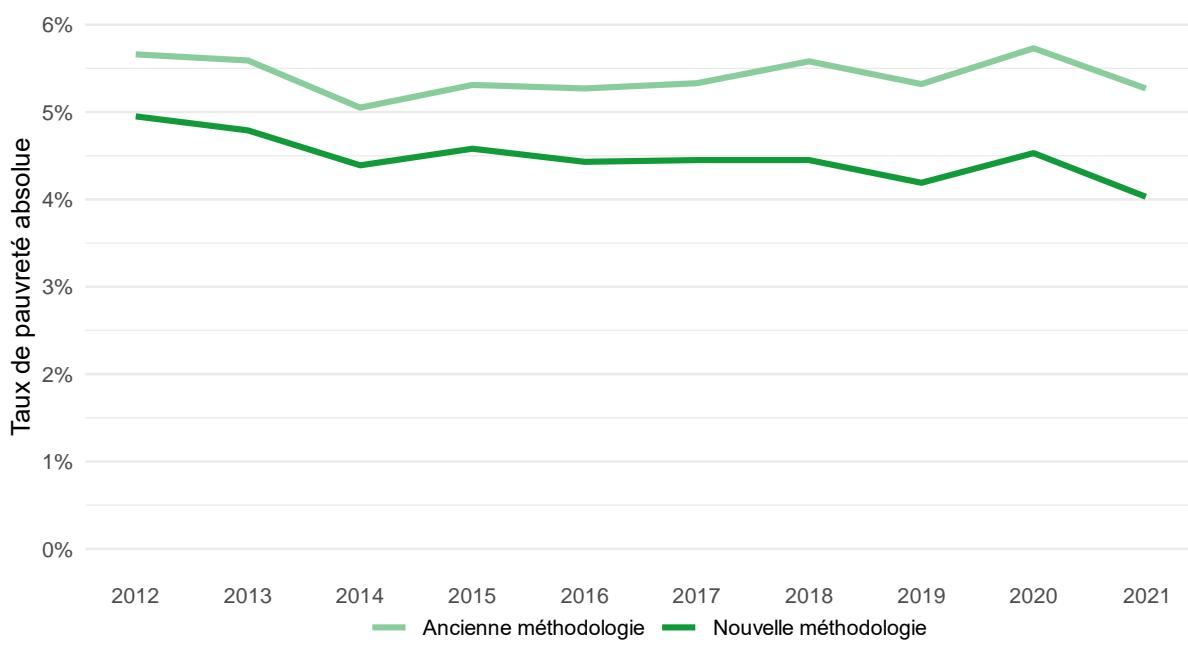
Source : BDSEV

Figure 2 Comparaison du taux de pauvreté selon différentes caractéristiques sociodémographiques entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV, Vaud, 2021

À l'opposé, le taux de pauvreté des plus jeunes, dont les dépenses pour l'assurance-maladie sont en moyenne inférieures à celles de l'ensemble de la population, est revu à la baisse de

façon plus nette. Pour les mineur·e·s, la baisse est aussi liée à une diminution dans les primes estimées de leurs parents. En effet, l'écart entre la prime standard et la prime moyenne estimée stratifiée par âge et sexe est particulièrement important pour les adultes de moins de 50 ans, soit pour celles et ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir de jeunes enfants.

Une approche complémentaire pour visualiser les différences dans les taux de pauvreté entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV est d'observer l'ensemble de la période 2012 à 2021 comme dans la Figure 3.



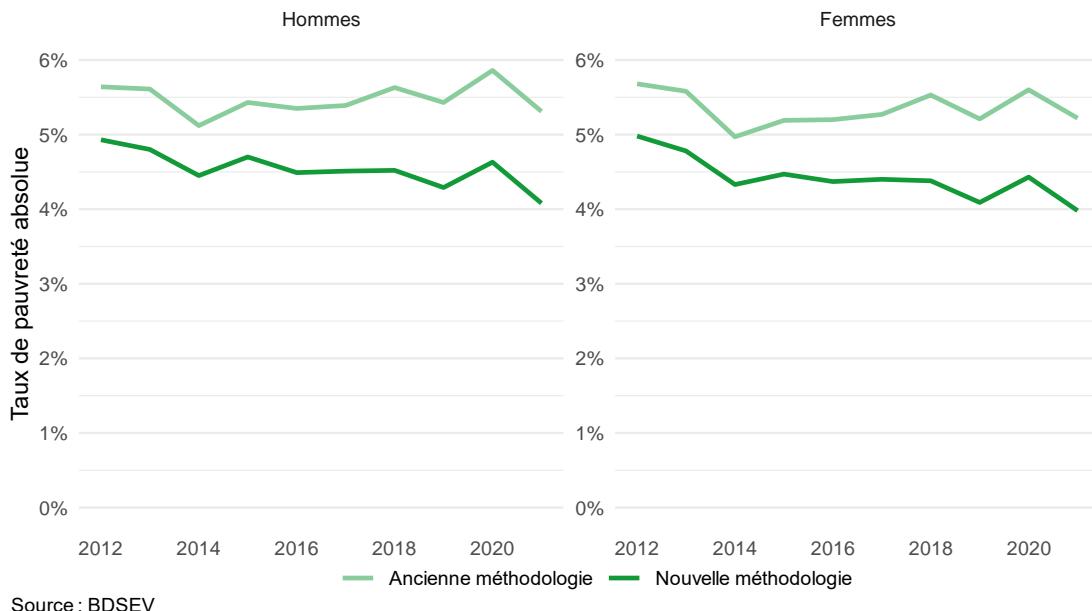
Source : BDSEV

Figure 3 Comparaison de l'évolution du taux de pauvreté absolue entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV, Vaud, 2012-2021

Globalement, le changement d'approche fait diminuer le taux de pauvreté absolue pour l'ensemble de la population d'un demi-point à plus d'un point de pourcentage (selon l'année considérée) pour la période 2012 à 2021. Par ailleurs, l'écart entre le taux calculé entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie s'accroît avec le temps. Cela est surtout dû au fait que la prime standard a davantage augmenté au cours du temps par rapport à la prime moyenne établie à partir des primes réellement versées par les assuré·e·s.

Si nous faisons le même exercice pour les différentes catégories sociodémographiques (Figures 4 à 6) nous remarquons que les écarts entre les deux approches peuvent induire des variations relativement importantes selon les groupes considérés.

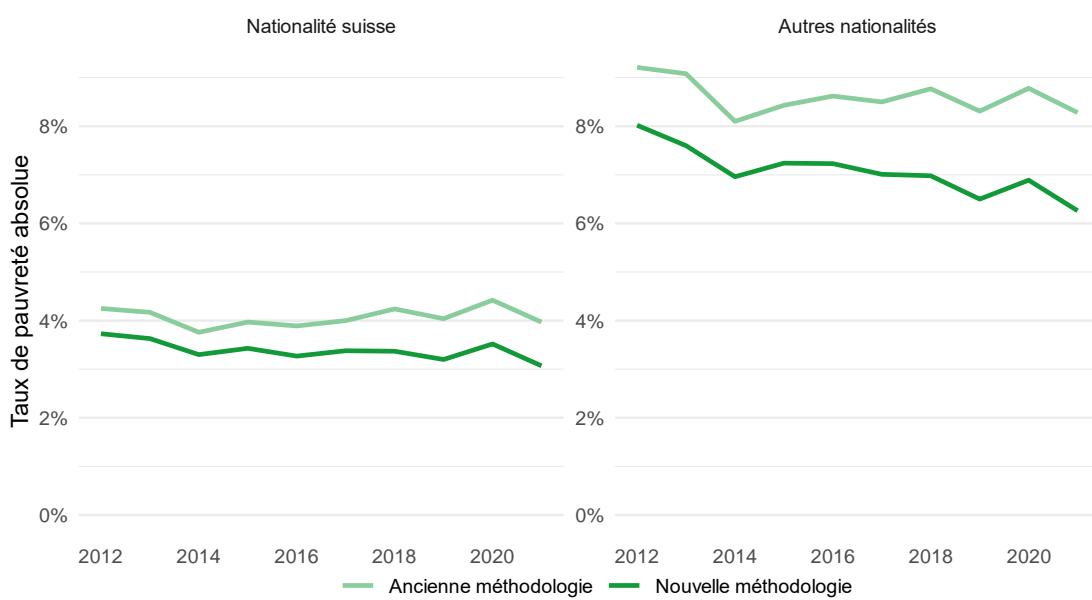
En ce qui concerne le taux de pauvreté des hommes et femmes (Figure 4) il n'y pas de différence particulière dans la baisse du taux dû au changement de méthodologie, malgré l'utilisation de primes stratifiées par sexe et âge, et des primes estimées globalement plus élevées pour les femmes.



Source : BDSEV

Figure 4 Comparaison de l'évolution du taux de pauvreté absolue entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV selon le sexe, Vaud, 2012-2021

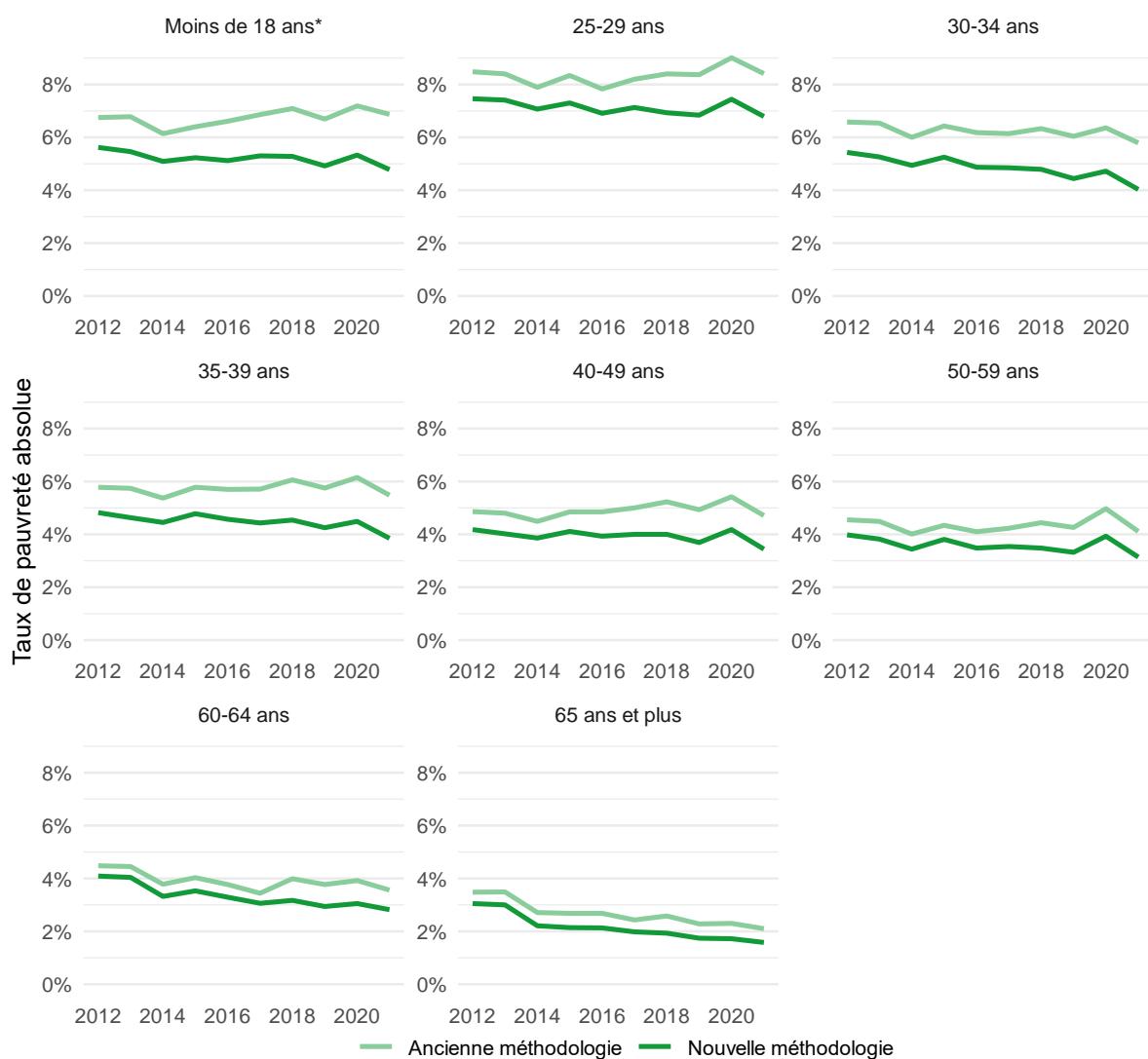
Pour la nationalité (Figure 5), on peut remarquer que l'écart dans le taux entre les deux versions de la BDSEV est nettement plus bas pour les personnes de nationalité suisse que pour les autres nationalités. Une partie de cette différence peut s'expliquer par le fait que les personnes ayant d'autres nationalités sont en moyenne plus jeunes que la population suisse. Or, ce sont justement les plus jeunes pour qui l'écart entre la prime standard et moyenne est le plus grand.



Source : BDSEV

Figure 5 Comparaison de l'évolution du taux de pauvreté absolue entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV selon la nationalité, Vaud, 2012-2021

Les différentiels entre catégories d'âge (Figure 6) montrent que l'écart augmente au cours du temps pour les moins de 18 ans et pour les 60-64 ans. Concernant les moins de 18 ans, il faut toutefois se rappeler que la diminution de leur taux de pauvreté découle de la baisse plus marquée des primes estimées avec la nouvelle méthodologie pour les adultes en âge d'être leurs parents, c'est-à-dire les adultes ayant moins de 50 ans (voir par exemple le Tableau 2).



Source : BDSEV

Figure 6 Comparaison de l'évolution du taux de pauvreté absolue entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV selon la catégorie d'âge, Vaud, 2012-2021

Pour les 25-29 ans, les 30-34 ans et les 35-39 ans, l'écart est plus faible mais augmente tout de même au cours du temps – en particulier à partir de 2017/2018. Pour les 65 ans et plus, l'écart reste relativement constant, en partie parce que la différence entre la prime standard et la prime moyenne est moins importante pour cette catégorie d'âge.

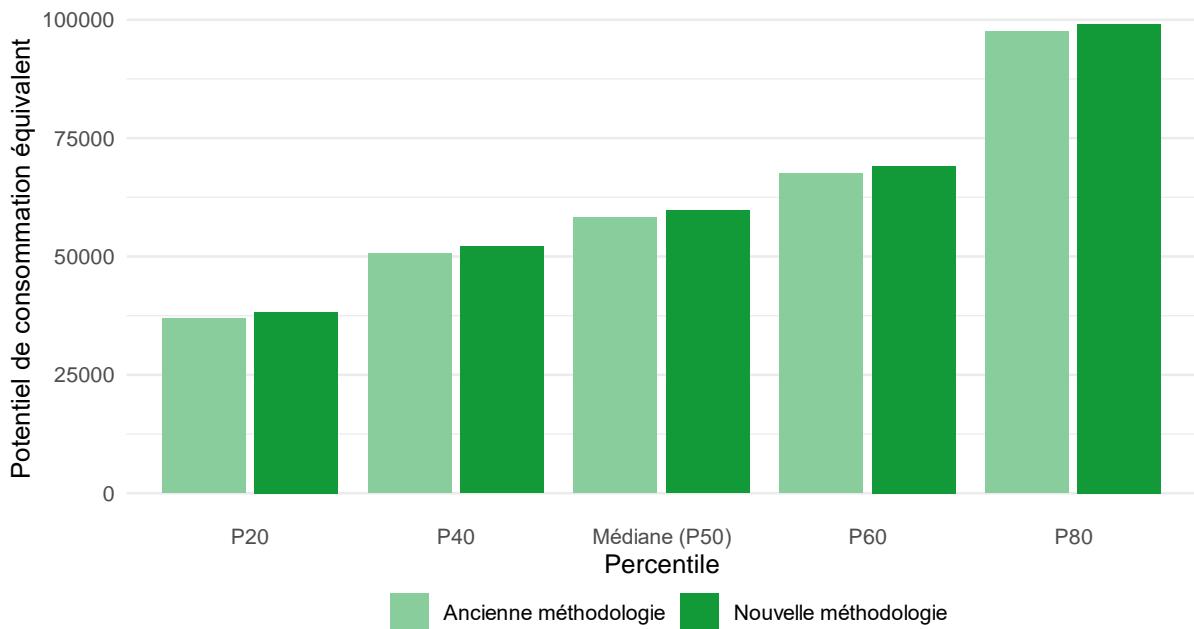
Potentiel de consommation équivalent

Le Tableau 4 et la Figure 7 présentent les quintiles et la médiane du PCE pour 2021 selon la méthodologie retenue. En passant à la prime moyenne estimée stratifiée par âge et sexe, la médiane augmente d'environ 1600 francs (soit environ 125 francs par mois) par rapport à la variante du PCE avec la prime standard (ancienne version). L'augmentation est un peu moins marquée dans le bas de la distribution (P20 augmente d'environ 1400 francs) et un peu plus élevée dans le haut de la distribution (P80 augmente d'environ 1600 francs).

	P20	P40	Médiane	P60	P80
Ancienne méthodologie	36'900	50'600	58'200	67'600	97'500
Nouvelle méthodologie	38'300	52'100	59'800	69'100	99'100

Source : BDSEV

Tableau 4 Quintiles et médiane du potentiel de consommation équivalent annuel, Vaud, 2021



Source : BDSEV

Figure 7 Quintiles et médiane du potentiel de consommation équivalent annuel pour l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV, Vaud, 2021

Si la Figure 3 montrait que l'écart entre les primes standard et les primes moyennes augmente entre 2012 et 2021 pour l'ensemble de la distribution, nous pouvons également observer l'évolution des quintiles du PCE au cours du temps (en francs courants). La Figure 8 montre que les écarts entre les résultats de l'ancienne et de la nouvelle méthodologie évoluent de manière différente en haut et en bas de la distribution. En 2012, l'écart est d'environ 700 francs pour P20 et de 1400 en 2021. Pour P80 l'écart passe d'environ 1000 francs en 2012 à près de 1600 en 2021. Ainsi, si l'écart entre les deux méthodologies est plus important (en termes absolus) dans le haut de la distribution, c'est dans le bas de la

distribution qu'il se creuse le plus au fil du temps. Comme mentionné plus haut, la hausse des primes au fil des ans explique sans doute cette évolution.

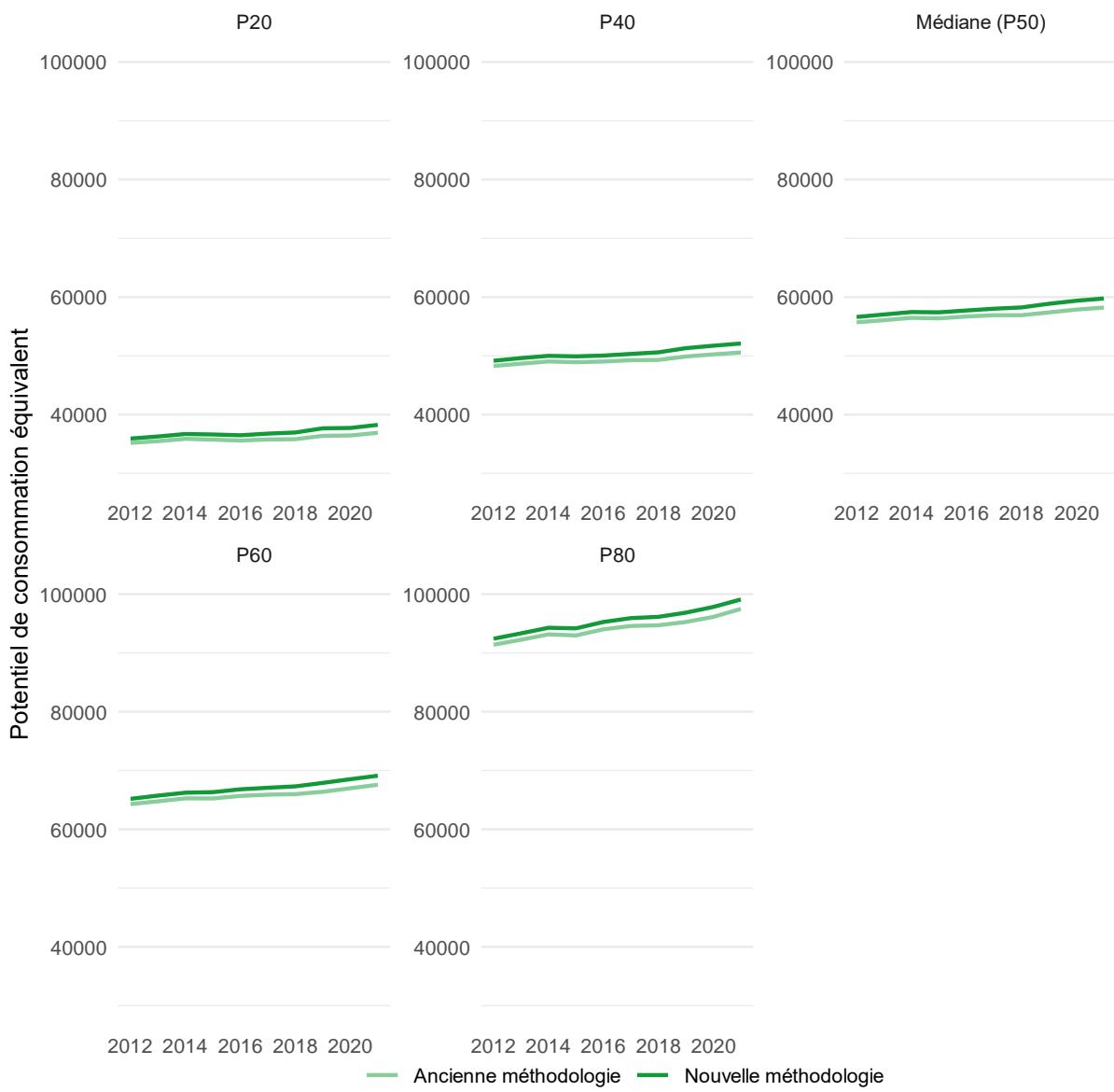


Figure 8 L'évolution des quintiles et de la médiane du potentiel de consommation équivalent annuel (en francs courants) pour l'ancienne et la nouvelle méthodologie de la BDSEV, Vaud, 2021

